

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
des étrangers en France

**Arrêté du 15 novembre 2018 portant composition du bureau de vote électronique
de l'élection du comité technique spécial**

NOR : INTV1830734A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1^{er}

Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France se compose comme suit:

	PRÉNOM	NOM
Président	Christian	CHASSAING
Vice-présidente	Franceline	FORTERRE-CHAPARD
Secrétaire	Bertrand	GODEFROY
Secrétaire adjointe	Yolande	JOSEPH-GEORGES

Il est rajouté, à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence:

	PRÉNOM	NOM
CFDT	Louise-Marie	SIADOUS
FO Centrale – Intérieur et services rattachés	Sophie	LAGARDE

Article 2

En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée à la vice-présidente du bureau de vote.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des étrangers en France,
P.-A. MOLINA